



Observatoire national des zones urbaines sensibles

Programme annuel de travail 2012

**Programme présenté au Conseil
d'orientation de l'Onzus du 29.11.2011**

Introduction

Le décret du 1^{er} juin 2011 prévoit la réorganisation de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, autour d'un Conseil d'orientation rénové et d'un nouveau Conseil scientifique. Il réaffirme la volonté d'une meilleure coordination des instances d'évaluation de la politique de la ville, dans le cadre de travaux de l'Onzus et confère à l'observatoire la mission d'évaluation des dispositifs concourant à la politique de la ville.

Conformément à ce décret, l'Onzus présente à nouveau un programme de travail unifié des quatre instances en charge de cette évaluation : le SG CIV, l'Acsé, l'Anru et le CES de l'Anru. Par ailleurs, le programme de travail que nous présentons aujourd'hui prend en compte les deux missions assignées à l'Observatoire : celle de l'observation d'une part, et celle de l'évaluation d'autre part.

L'Onzus s'engage ainsi dans un ensemble d'études de connaissance générale des habitants des quartiers de la politique de la ville et de leurs conditions de vie. L'accent sera porté cette année sur les conditions de vie des personnes immigrées ou descendants d'immigré résidant en Zus, à travers notamment d'exploitations originales de l'enquête « Trajectoires et Origines ». La réussite scolaire et éducative reste une des priorités d'intervention de l'Acsé. Deux études viendront compléter la connaissance que nous avons du sujet : la première en étudiant la mise en cohérence et d'optimisation des dispositifs politique de la ville et éducation nationale concourant à l'offre éducative locale dans les quartiers de la politique de la ville ; la seconde concernant les « manières de faire » dans les internats d'excellence. En matière d'emploi, une étude s'intéressera aux phénomènes de discrimination à l'adresse, largement commentée, mais peu étudiée quantitativement.

Les études d'évaluation, qualitatives et quantitatives, abordent, quant à elles, les dispositifs ou les programmes sur lesquels les différents acteurs ont le plus souvent exprimé le besoin de nouvelles connaissances. Il s'agit en premier lieu des effets du programme de rénovation urbaine dont différents effets seront étudiés : sur les dynamiques de peuplement des quartiers, sur l'attractivité foncière et immobilière de ces quartiers, et sur la tranquillité publique. Deux autres études d'évaluation d'importance seront par ailleurs portées par l'Onzus : la première sur le programme de réussite éducative ; le second sur l'évaluation d'un dispositif innovant de recherche d'emploi « les clubs ambition ».

Ce programme a donc été organisé autour de ces deux missions que sont l'observation et l'évaluation, puis au sein de chacune des missions, autour des différents chantiers que nous nous proposons d'aborder au cours de l'année 2012. Par ailleurs, une partie sur les investissements en terme d'observation tant des quartiers de la politique de la ville (le Panel Politique de la Ville) que des dispositifs qui y sont déployés a été ajoutée.

**Etudes de connaissance générale sur les
habitants des quartiers de la politique de la
ville et leurs conditions de vie**

1 – Démographie et conditions de vie dans les quartiers de la politique de la ville

1.1 – Exploitation de l'enquête « Trajectoires et Origines »

L'enquête *Trajectoires et Origines (TeO)* : *Enquête sur la diversité des populations de France*, a pour but d'étudier l'impact des origines et des trajectoires migratoires sur les caractéristiques de vie des enquêtés, tout en tenant compte des autres caractéristiques socio-démographiques. Elle a été réalisée conjointement par l'Ined et l'Insee en 2007-2008.

Le questionnaire de l'enquête TeO est composé de seize modules, que l'on peut regrouper au sein de trois thèmes principaux :

- **Environnement social et familial** : habitants du logement, relations familiales et transmissions, enfants, vie matrimoniale, logement et cadre de vie, relations sociales
- **Accès aux différentes ressources de la vie sociale** : revenus, emploi, vie professionnelle, vie citoyenne, santé
- **Origines, appartenances culturelles et discriminations** : origine des parents, langues, trajectoires migratoires et rapport au pays d'origine, image de soi et regard des autres, religion, discriminations

L'Observatoire prolongera en 2012 ces travaux d'exploitation de l'enquête (cf. rapport 2011 de l'Onzus) par trois études portant sur :

- les caractéristiques des habitants en Zus en fonction de leur origine migratoire ;
- le racisme et les discriminations ethniques ;
- la santé des personnes immigrées.

1.1.1 – Profil des habitants immigrés et descendants d'immigrés dans les Zus

Descriptif :

Le but de cette étude sera d'exploiter les données de cette enquête afin de dresser un profil des habitants des Zus ayant un lien à la migration (immigrés et descendants d'immigrés), sur plusieurs dimensions :

- Caractéristiques socioprofessionnelles : âge, sexe, statut familial, maîtrise du français...
- Trajectoires migratoires : raisons de la migration, année d'arrivée en France, âge d'arrivée en France, nature des liens maintenus avec le pays d'origine...
- Sentiment d'intégration et ressenti des discriminations.

Cette étude prolongera le chapitre « Situation socio-économique des immigrés, intégration et discriminations » du rapport 2001 de l'Onzus.

Organisation : Cette étude du SGCIV sera portée conjointement par le département études statistiques et systèmes d'information et le département évaluation.

1.1.2 – Le vécu du racisme et des discriminations liés à l'origine, dans les quartiers de la politique de la ville

Descriptif :

L'Acsé déploiera en 2012 une enquête sur le vécu du racisme et des discriminations liées à l'origine dans les quartiers de la politique de la ville. L'enquête sera menée auprès de cinquante Français descendants de migrants maghrébins, africains et ultramarins, ayant répondu dans le cadre de l'enquête TeO avoir été victimes de racisme ou de discrimination. Seront étudiés les effets réciproques de l'inégalité de traitement sur les trajectoires des victimes et les ressources et stratégies que celles-ci mobilisent pour y faire face.

Organisation / Calendrier : Cette recherche fait l'objet d'une subvention de l'Acsé à l'Urmis (Unité de recherche migrations et société, Université Paris 7 et Nice, IRD, CNRS) pour une étude sous le titre « Racisme et discriminations ethniques versus ressources et stratégies »; elle a été sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offres lancé par l'INED, dans le prolongement de l'enquête TeO (Trajectoire et origine). Les résultats sont attendus pour avril 2012.

1.1.3 – La santé des immigrés en France

Descriptif :

L'Acsé finance un travail de recherche visant à comprendre quels sont les effets de la trajectoire migratoire sur la santé des migrants, à partir de deux entrées :

- l'incidence des conditions de l'immigration (étudiées dès le départ du pays d'émigration et tout le long de la vie en France) sur l'état de santé des migrants ;
- les modalités d'utilisation des services de santé en France et l'appréciation qui en est faite par les migrants.

À travers ces deux entrées, c'est la question de la (re)production d'inégalités dans le domaine de la santé qui sera posée par cette recherche. L'enquête consiste à revenir vers les personnes interrogées il y a trois ans par questionnaire dans le cadre de l'enquête TeO, pour approfondir et élargir les enseignements de l'enquête. Cinquante entretiens semi-directifs seront menés dans le territoire national (hors Dom et Corse).

Organisation : Cette recherche l'objet d'une subvention de l'Acsé à l'Urmis (Unité de recherche migrations et société, Université Paris 7 et Nice, IRD, CNRS) ; elle a été sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offres (non doté de budget) lancé par l'Ined, dans le prolongement de l'enquête TeO. Les résultats sont attendus pour avril 2012.

1.2 – Les quartiers de la politique de la ville : « ghetto » ou « sas » pour les personnes immigrées ?

Descriptif :

Sommes-nous en train d'évoluer progressivement vers un modèle qui se rapprocherait de celui du « ghetto », avec une ségrégation ethno-raciale massive et durable ? Ou bien les quartiers défavorisés, principalement ceux de la politique de la ville, conservent-ils leur dimension traditionnelle de « sas » où arrivent les immigrés dont une partie importante s'incorpore progressivement par la suite dans le territoire national ? L'Acsé financera en 2012 un travail de recherche se proposant d'apporter des éléments de connaissance stabilisés à cette question, à travers l'exploitation des cinq derniers recensements (de 1968 à 2007). En comparant les évolutions de la ségrégation/incorporation résidentielle des diverses catégories d'immigrés selon les origines, cette recherche cherchera aussi à apporter des éclairages sur les conditions de vie des immigrés des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne et estimer les possibles discriminations systémiques (notamment dans le logement social).

Organisation : Cette étude a fait l'objet d'une subvention de l'Acsé (et du Puca) à l'Ined pour une étude sous le titre « Quarante ans de ségrégation et d'incorporation des immigrés en France ». Elle est réalisée par Jean-Louis Pan Ké Shon. Les résultats sont attendus pour septembre 2012.

2 – Éducation

En matière de réussite scolaire et éducative l'Acsé financera, en 2012, deux études, au titre du programme de travail de l'Onzus.

2.1 – Les politiques contribuant à la réussite scolaire et éducative des enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés

Descriptif :

Deux études évaluatives ont été engagées afin d'examiner, sur la base d'un état des lieux cartographié des dispositifs politique de la ville et éducation nationale concourant à l'offre éducative locale dans les quartiers Cucs, les modalités de mise en cohérence et d'optimisation de leurs effets auprès des publics.

Organisation : Ces deux études sont menées par l'Acsé en partenariat avec la DRJSCS Ile de France et la DRJSCS Paca. Les résultats sont attendus pour juin 2012.

2.2 – Analyses monographiques de cinq internats d'excellence : pratiques, activités, pédagogie

Descriptif :

L'Acse finance en 2012 un travail de recherche visant à étudier de manière approfondie cinq internats d'excellence. Une attention particulière sera apportée aux manières de faire (démarche pédagogique, propositions d'activités, modalités d'encadrement...) spécifiques ou communes à chacun des internats d'excellence au regard du type et du niveau de difficultés rencontrées par les élèves bénéficiaires ; ainsi qu'aux effets de la fréquentation des internats sur les élèves et les familles.

Organisation : Cette étude a fait l'objet d'une subvention de l'Acse à l'ENS de Lyon qui réalise cette enquête. Cette recherche mobilise cinq équipes de chercheurs (une par internat) dans toute la France. Un premier rapport intermédiaire a été rendu (cinq monographies et une lecture transversale des résultats). Les résultats définitifs sont attendus en décembre 2012.

3 - L'emploi

3.1 – Effet Zus et accès à l'emploi : les résultats d'un *testing*

Descriptif :

Cette étude a pour objectif d'évaluer sur des données expérimentales auto-construites les effets cumulés de deux variables sur l'accès à l'embauche des jeunes en Ile-de-France : la résidence dans une Zone Urbaine Sensible et la distance physique à l'emploi.

L'étude compare 6 zones d'Ile-de-France : 2 Zus, 2 Non-Zus et 2 quartiers à bonne réputation. Ces zones seront situées à Paris et dans un autre département francilien (ex : Seine Saint-Denis). Nous choisirons des zones situées à proximité les unes des autres afin d'être en mesure d'évaluer l'effet potentiellement distinct de la Zus de l'effet de la réputation d'arrondissement dans lequel se trouve cette Zus et en tenant compte de la distance à l'emploi.

Plus précisément, nous proposons d'évaluer l'effet potentiellement distinct de la Zus, l'effet d'un quartier à bonne réputation et l'effet de la distance d'emploi sur l'accès à l'embauche ainsi que les effets cumulés du lieu de résidence dans ces différentes zones et de la distance d'emploi.

Afin de réaliser cette étude, nous mobilisons la méthode du *testing*. Elle permet de collecter des données à l'aide d'une expérience contrôlée et de comparer l'accès aux entretiens d'embauche des différents candidats en envoyant des candidatures équivalentes à l'exception des variables à tester.

Le nombre d'offres d'emploi testées sera d'environ 300 par professions. 4 professions seront testées. Au total, le nombre de CV envoyés sera de l'ordre de 7200 (4 x 6 x 300).

Le déroulement du *testing* : 6 profils, 4 professions

6 profils de demandeurs d'emploi (candidatures fictives) seront construits. Ces 6 candidatures (CV et lettres de motivation) seront envoyées en réponse aux mêmes offres d'emplois, dans les mêmes entreprises. Les candidatures seront similaires en tous points à l'exception des caractéristiques à tester : le lieu de résidence et la distance d'emploi. Le nombre d'offres d'emploi testées sera de plusieurs centaines.

Cet effet sera estimé pour des professions en tension sélectionnées à partir des données du fichier historique de Pôle Emploi. Nous proposons d'examiner les effets joints d'un lieu de résidence en Zus dans 4 professions en tension distinctes :

- La profession des serveurs peu qualifiés (CAP et 4 ans d'expérience professionnelle) ;
- La profession des serveurs qualifiés (Bac Professionnel et 7 ans d'expérience professionnelle) ;
- La profession des cuisiniers peu qualifiés (CAP et 4 ans d'expérience professionnelle) ;
- La profession des cuisiniers qualifiés (Bac Professionnel et 7 ans d'expérience professionnelle) ;

Nous proposons donc de réaliser 4 campagnes de *testing* coordonnées en reprenant un seul et unique design.

L'indicateur de résultat sera le taux d'accès aux entretiens d'embauche. On comparera les taux d'accès aux entretiens d'embauche par candidat et les taux d'accès des 6 candidats sur chaque offre. Les résultats seront traités de façon statistique et économétrique avec des méthodes adaptées aux échantillons de taille réduite et de données expérimentales. Ainsi, à l'aide de régressions économétriques, nous chercherons à évaluer une potentielle discrimination conditionnelle : nous examinerons l'influence du lieu de résidence et de la distance d'emploi sur l'accès à l'embauche.

Organisation : Cette étude du SGCIV sera suivie par le département Evaluation et réalisée par le Centre d'études de l'emploi (CEE)

Les études d'évaluation des programmes concourant à la politique de la ville

1 – Evaluation du programme national de rénovation urbaine (PNRU)

L'évaluation des effets du programme national de rénovation urbaine est inscrite au programme de travail 2012 à travers 5 études. Les deux premières, financées par le SGCIV, constituent la poursuite de travaux engagés les années précédentes : la première, quantitative, s'intéresse aux dynamiques de peuplement, la seconde, qualitative, aux effets du PNRU sur la tranquillité publique.

Au titre de son programme de travail 2012, le Comité d'Evaluation et de Suivi engage 3 études monographiques sur l'attractivité foncière et du marché de l'immobilier des quartiers de la rénovation urbaine, sur l'évolution des politiques de peuplement et la demande de logements sociaux, et enfin, sur la qualité architecturale et constructive des nouvelles constructions et des réhabilitations dans le cadre de la rénovation urbaine.

Par ailleurs, dans le cadre rénové par le décret du 1^{er} juin, l'Onzus s'engage, avec l'appui de son Conseil scientifique, dans une réflexion approfondie sur le cadre scientifique et théorique de l'évaluation nationale de la rénovation urbaine, au delà des seuls indicateurs de l'annexe de la loi du 1^{er} août 2003.

1.1 – Évaluation quantitative de l'impact du programme national de rénovation urbaine sur la dynamique de peuplement des quartiers

Descriptif :

L'étude portant sur l'évaluation quantitative de l'impact du programme national de rénovation a été engagée en 2010. Cette étude est une première étape indispensable à un quelconque bilan socio-économique du programme. Les effets attendus du programme, susceptibles d'être évalués, recouvriront :

- les effets sur la reconstitution de l'offre de logements,
- les effets sur la mixité des logements, via par exemple l'étude des types de logements proposés,
- les effets sur la mixité sociale, à travers par exemple l'étude des caractéristiques des ménages occupants.

Ces trois champs couvrent les effets directs attendus et affichés du programme. En conséquence, ils seront investigués de façon prioritaire. Cependant, par la suite, l'analyse pourra être éventuellement étendue à celle d'effets potentiels indirects du programme : réussite scolaire, prix des logements alentours, criminalité. Ce travail s'appuie sur des sources statistiques administratives diverses. Un partenariat avec le Commissariat général du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, qui dispose de ces sources d'information, a été mis en place. Par ailleurs, les données financières de l'Anru sont mobilisées pour caractériser l'intervention localisée de la rénovation urbaine. Ce travail s'appuie en outre sur des méthodes économétriques et statistiques aujourd'hui bien définies et largement utilisées dans les évaluations d'impacts d'autres politiques publiques. L'idée de ces

différentes méthodologies est de comparer un territoire ciblé par le programme à un territoire présentant les mêmes caractéristiques socio-économiques mais ne bénéficiant pas du programme.

Organisation : Cette étude est réalisée par le département Evaluation du SGCIIV, en partenariat avec le ministère de l'écologie et l'École d'économie de Paris.

1.2 – Étude qualitative à dimension évaluative sur l'impact de la rénovation urbaine sur la tranquillité publique

Descriptif :

Les transformations opérées ou ambitionnées par les projets de rénovation urbaine peuvent agir sur la tranquillité et la sécurité des quartiers rénovés. Sur la base de ce postulat, l'objectif général de l'étude est d'évaluer, à partir de l'observation des contextes locaux, les effets des opérations de rénovation urbaine sur la tranquillité et la sécurité publiques. L'objet central de l'étude n'est pas la sécurité en elle-même mais l'impact de la rénovation urbaine sur la sécurité. La démarche ne peut donc pas se réduire aux seules mesures relevant de la prévention de la malveillance. Elle doit identifier et analyser l'ensemble des actions entreprises en matière de prévention en isolant les effets propres à la rénovation urbaine. Ce faisant, elle doit également discriminer les mesures spécifiques de prévention-sécurité de celles relatives à d'autres champs d'intervention de la démarche préventionniste. Ceci renvoie à trois grandes interrogations :

- En quoi et comment les transformations opérées et les mesures préventionnistes qui les accompagnent, les facilitent ou les permettent ont-elles un effet sur l'état de sécurité des quartiers bénéficiant de la rénovation urbaine ?
- Quels sont les effets produits et dans quelle mesure correspondent-ils aux effets initialement recherchés ?
- Quelles conclusions peut-on tirer des résultats obtenus pour enrichir les effets de la rénovation urbaine sur la tranquillité et la sécurité publiques, sans rien enlever aux autres actions entreprises en matière de prévention et sans dénaturer l'esprit de la rénovation urbaine ?

Ceci renvoie également à trois grandes dimensions qui seront examinées à l'une des sept grandes phases de l'étude :

- L'observation des contextes locaux, c'est-à-dire l'environnement général des opérations de rénovation urbaine,
- L'observation des opérations de rénovation urbaine, c'est-à-dire des projets et au sein de ces projets, les actions entreprises en matière de prévention,
- L'analyse de l'ensemble, visant à dégager et à isoler parmi les autres actions entreprises, les effets de la rénovation sur la sécurité puis à en tirer les leçons pour conforter ou améliorer la démarche, ses modalités et ses dispositifs propres ou connexes.

Organisation : Cette étude est pilotée par le SGCIIV, en partenariat avec l'Anru et l'Acisé, ainsi que l'Observatoire national de la délinquance, la Direction générale de la police nationale, l'Union sociale pour l'habitat et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

1.3 – Étude sur l’attractivité foncière et du marché de l’immobilier des quartiers en rénovation urbaine

Descriptif :

L’objectif de l’étude est d’analyser le retour de l’attractivité de quartiers dont le projet de rénovation urbaine est terminé ou en voie de l’être, en analysant :

- la nature des nouvelles constructions de logements,
- le prix des logements privés,
- l’évolution du prix du foncier et de la plus-value foncière,
- la composition socioprofessionnelle des acquéreurs de logements privés dans les quartiers.

Cette étude pourra déboucher sur des préconisations pour favoriser la participation des acteurs privés aux futures opérations de rénovation urbaine.

Organisation : Cette étude sera menée par le CES de l’Anru.

1.4 – Étude sur l’évolution des politiques de peuplement et de la demande des logements sociaux dans les quartiers en rénovation urbaine

Descriptif :

Cette étude vise à analyser la capacité des porteurs de projets de rénovation urbaine (collectivités et bailleurs sociaux) à faire évoluer les politiques de peuplement à l’échelle d’une ville ou d’une agglomération afin de modifier le regroupement des populations les plus en difficulté dans les quartiers sensibles. Il s’agira aussi de mesurer l’évolution de la demande des logements sociaux du quartier rénové afin d’analyser le retour – ou non – d’une dynamique positive. Cette étude constitue le prolongement de l’étude commanditée en 2010 par le CES de l’Anru sur le thème des dynamiques sociales, qui analysait conjointement les phénomènes de relogement, de reconstitution de l’offre sociale et de diversification de l’habitat.

Organisation : Cette étude sera menée par le CES de l’Anru.

1.5 – Étude sur la qualité architecturale et constructive des nouvelles constructions et des réhabilitations réalisées dans le cadre des projets de rénovation urbaine

Descriptif :

L’objectif de l’étude est d’évaluer la qualité des nouvelles constructions et des réhabilitations réalisées dans le cadre des projets de rénovation urbaine en analysant :

- la qualité de construction des bâtiments (matériaux, finitions, éventuelles malfaçons...),
- le respect des normes de développement durable et d'accessibilité et leur impact sur les charges,
- l'innovation technique et esthétique des bâtiments,
- l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement.

Organisation : Cette étude sera menée par le CES de l'Anru.

1.6 – Renforcer le cadre scientifique et théorique de l'évaluation de la politique nationale en matière de rénovation urbaine

Descriptif :

Dans l'optique du lancement éventuel d'un appel à projet de recherche au second semestre 2012, visant à enrichir par une approche pluri-disciplinaire l'évaluation de la politique nationale de rénovation urbaine, il apparaît opportun de réaliser dans un premier temps un « état de l'art » des recherches académiques actuellement en cours sur ce sujet, ainsi que des axes d'approfondissement d'ores et déjà identifiés par les chercheurs. Cette mission aura donc le double enjeu de capitaliser les savoirs existants sur les effets de la rénovation urbaine et d'identifier les dimensions d'analyse qui restent à explorer.

Organisation : L'Anru réalisera cette mission à travers la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage d'ici l'été 2012.

2 – Les dispositifs de réussite éducative

2.1 – Évaluation quantitative de l'impact des projets de réussite éducative sur la situation des bénéficiaires

Descriptif :

Le Comité interministériel des villes du 18 février 2011 a affirmé la pérennisation du programme de réussite éducative, en y apportant plusieurs ajustements autour de trois axes : « santé », « prévention de l'absentéisme et du décrochage » et « soutien à la parentalité ».

L'étude vise à réaliser une évaluation d'impact des projets de réussite éducative, sur les enfants de 6 à 10 ans bénéficiant de parcours individualisés dans le cadre de ce dispositif. L'évaluation sera réalisée par comparaison de critères mesurables couvrant un large champ (scolaire, médical, psychologique, etc.), entre des enfants pris en charge par les PRE et des enfants témoins (non pris en charge) présentant des situations initiales très proches au regard de ces critères. L'évaluation requiert donc deux interrogations de chaque enfant dans chacun des deux groupes, en début d'année scolaire (avant l'entrée en PRE pour les enfants qui en bénéficient) et en fin d'année scolaire. Ce dispositif d'évaluation a fait l'objet d'une étude de faisabilité en partenariat avec l'Acse et l'École d'économie de Paris en septembre et décembre 2010. Cette phase a permis de définir

l'approche méthodologique originale adaptée à la réalisation de cette étude d'évaluation. L'objectif est d'organiser le suivi effectif de cohortes à partir de la rentrée scolaire 2012.

Organisation : Cette étude est portée par le département Évaluation du SGCIV, en partenariat avec l'Acisé (département éducation et département études). Il bénéficie de l'appui méthodologique de l'École d'économie de Paris. Un comité de pilotage a été constitué autour de représentants de l'Education nationale, des acteurs de la réussite éducative, et des services déconcentrés de l'Etat.

3 – Insertion professionnelle des jeunes en zones urbaines sensibles

3.1 – Évaluation quantitative de l'impact des « clubs ambition »

Descriptif :

Cette évaluation se fonde sur l'extension d'une première expérimentation lancée par Pôle emploi dans le département des Bouches du Rhône, soutenue par le ministère de la Ville et bénéficiant de financements européens grâce à des crédits gérés par l'agglomération de Marseille (Feder), les « clubs ambition ».

Ces « clubs ambition » sont des clubs de recherche d'emploi destinés aux jeunes demandeurs d'emploi résidant en Zus (ou dans les zones connexes des contrats urbains de cohésion sociale), âgés de moins de 30 ans, de niveau de formation inférieur à Bac +2 et prêts à s'investir dans une démarche de recherche d'emploi intensive. L'objectif est d'obtenir un accès à l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) pour au moins 50 % des bénéficiaires et une solution de sortie positive pour les autres (emploi temporaire, formation ou validation des acquis de l'expérience).

L'organisation et le contenu de ces clubs sont basés sur les principes suivants :

- la constitution d'un groupe de 12 à 15 personnes âgées de moins de 30 ans, motivées pour s'engager dans une recherche intensive d'emploi, qui ne disposent pas des « ressources sociales » et de la connaissance des réseaux facilitant l'accès à l'emploi, mais qui ne sont pas affectées par des difficultés personnelles, de santé et d'ordre familial ou social qui les empêcheraient de se mobiliser.
- un accompagnement intensif d'une durée de 3 mois, avec des contacts avec le club plusieurs fois par semaine,
- une démarche collective au sein du club pour créer une dynamique de groupe et une action coopérative et mutualisée de recherche d'emploi,
- une formation aux techniques de recherche d'emploi, des périodes d'immersion en entreprises et des évaluations des compétences,
- une préparation à l'entrée dans l'emploi,
- un coaching personnalisé complétant les actions collectives et assuré par un conseiller de Pôle emploi, pouvant aussi se dérouler après la sortie du club, en cas de prise d'emploi,
- une localisation du club au sein d'une agence locale de Pôle emploi, avec un accès à un local dédié et un accès facilité aux autres services de Pôle emploi,

- la mobilisation d'un conseiller dédié à temps plein à l'animation du club.

À ce jour, 11 clubs de ce type sont implantés dans les Bouches du Rhône, principalement sur l'agglomération marseillaise. En octobre 2011, sur 337 entrées en club enregistrées depuis le 1^{er} janvier 2011, 165 entrées en emploi se sont produites, dont 97 entrées en emploi durable et 7 personnes ont accédé à une formation qualifiante. Ce sont ces premiers résultats encourageants qui incitent à penser que cette expérimentation pourrait être étendue progressivement sur l'ensemble des territoires relevant de la Politique de la Ville.

Cette extension du dispositif doit cependant s'appuyer sur une meilleure connaissance de ses effets nets en terme de retour à l'emploi ainsi que de son efficacité globale, et sur une caractérisation des conditions optimales de mise en œuvre de l'action, afin de garantir la meilleure efficacité possible. C'est pourquoi Pôle Emploi souhaite procéder à une expérimentation approfondie du dispositif (sur une trentaine de sites), soutenue par un dispositif d'évaluation rigoureux.

Par ailleurs, l'évaluation de cette expérimentation sera couplée à l'évaluation d'une expérience danoise sur un public assez similaire, mais qui recourt à une approche de coaching individualisé, plutôt qu'à des actions collectives et des démarches de groupe.

Organisation : Le département Évaluation du SGCIV s'associe à cette évaluation, menée par Pôle emploi, l'AMS (Service Public de l'Emploi Danois), le Crest, l'Université de Mannheim (Allemagne) et l'université d'Aarhus (Danemark).

4 – Evaluation des avenants expérimentaux aux CUCS

En parallèle du déploiement des avenants expérimentaux aux CUCS, le SGCIV pilote une évaluation nationale de la démarche dont les objectifs sont les suivants :

- Appréhender les stratégies de mobilisation du droit commun utilisées par les acteurs locaux
- Mesurer le degré de mobilisation du droit commun
- Évaluer les résultats des Cucs sur les trois thématiques (emploi, sécurité, éducation) en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'impact
- Identifier les leviers et les freins à la mobilisation du droit commun
- Formuler des recommandations pour la prochaine génération de contrats

Organisation : Le département Évaluation du SGCIV pilote cette évaluation, dont les premiers résultats seront connus au premier semestre 2012.

Investissements sur les outils d'observation

1 – La collecte du panel politique de la ville (PPV)

Descriptif :

Panel de ménages résidant dans des quartiers de la politique de la ville qui seront interrogés annuellement sur une période de 4 ans.

PPV permettra d'étudier les phénomènes de mobilité résidentielle au sein des QPV, et l'évolution des conditions et du cadre de vie des habitants de leurs habitants au regard des dispositifs mis en place par la politique de la ville : rénovation urbaine, accès à l'emploi, parcours scolaires et vie sociale.

Les thèmes développés dans le questionnaire sont les suivants :

Au niveau ménage :

- Habitat logement,
- Environnement du logement et du quartier,
- Programmes de rénovation urbaine,
- Parcours et difficultés scolaires, recours aux aides éducatives pour les moins de 16 ans,
- Ressources et charges des ménages.

Pour les individus :

- Revenus du travail, retraites et minimum vieillesse, prestations familiales, aides sociales, minima sociaux,
- Emploi, recherche d'emploi et recours aux dispositifs d'aides et de formation pour accéder à l'emploi,
- Parcours et difficultés scolaires ou universitaires, recours aux aides éducatives pour les 16 ans ou plus.

Organisation :

PPV bénéficie du concours de l'Acse, de la Caisse des Dépôts, du PUCA et de IUSH, est actuellement mis en place par le département des études statistiques et systèmes d'information.

La première vague de l'enquête a été réalisée juste avant l'été 2011 auprès de 1250 ménages et 2400 individus. Pour la deuxième vague, prévue dès avril 2012, l'échantillon a été porté à 1750 ménages.

Les premiers résultats, descriptifs de la situation 2011, seront disponibles à la fin du 1er semestre 2012.

2 – Améliorer le suivi des projets locaux de rénovation urbaine

Descriptif :

L'Anru alimentera la démarche d'observation territorialisée des territoires de la politique de la ville, engagée par l'Onzus (à travers le SIG ville), en complétant les outils d'observation dans l'optique d'améliorer le suivi des projets locaux de rénovation urbaine. A ce jour, l'Agence dispose de bases de données de suivi physique et financier des projets de rénovation urbaine, qui sont d'ailleurs

utilisées par l'Onzus dans le cadre de son rapport annuel. Une réflexion est engagée par l'Anru ,dans le cadre des travaux de l'Onzus, visant à l'amélioration de son dispositif de contextualisation et de suivi de chaque projet local de rénovation urbaine. L'enjeu est ainsi double. Cela permettra dans un premier temps à l'Agence de s'outiller avec des données statistiques et cartographiques « de base » (sur le logement, le profil socio-économique des habitants, ...), lui permettant d'améliorer le suivi des projets et donc la qualité finale des réalisations. Cet investissement permettra également d'alimenter plus substantiellement l'Onzus en faisant remonter des données territorialisées et homogènes à l'échelle nationale, pour l'heure non mobilisées.

Organisation : L'Anru mènera cette démarche au premier semestre 2012, en lien avec la sous-direction des études statistiques et de l'évaluation du SGCIV.

3 – Le suivi des dispositifs de la politique de la ville

L'Acsé et l'Anru mettent en place des enquêtes annuelles de suivi permettant d'avoir une connaissance précise des bénéficiaires des dispositifs pilotés par ces deux agences.

L'Acsé continuera ainsi, en 2012, à déployer des enquêtes annuelles de suivi de ces programmes d'interventions. Destinées à enrichir le suivi physico-financier de l'Acsé, ces enquêtes donnent lieu à des rapports de suivi thématiques regroupant des informations sur les partenaires associés, les publics touchés, les priorités fixées, les moyens mis en œuvre et les postes de dépenses. Elles permettent des comparaisons territoriales systématiques entre régions, entre départements. Elles sont conçues par le siège de l'Agence et renseignés par les acteurs locaux porteurs des projets.

Les thématiques sont les suivantes :

- Programme de réussite éducative
- Cordées de la réussite
- Accès à l'emploi
- Adultes-relais
- Ateliers Santé-Ville
- Ville Vie Vacances

De son côté, l'Anru déploie les enquêtes suivantes :

- « Insertion » dans les projets de rénovation urbaine (PRU) : il s'agit de répertorier les plans locaux d'application de la charte d'insertion dans les quartiers bénéficiant d'un PRU et de réaliser des études de cas ayant pour but de capitaliser les bonnes pratiques et de mettre en perspective les dispositifs d'insertion générés ou utilisés dans le cadre du PRU, notamment pour renforcer leur articulation avec les dispositifs existant par ailleurs.
- « Relogement » dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU) : il s'agit d'une enquête auprès des directions départementales des territoires a été réalisée notamment pour mesurer : l'avancement du relogement, la répartition géographique, la maîtrise des restes à charge, et le relogement dans le neuf des projets de rénovation urbaine.